

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 23.06.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.06.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Webercol primo white

Numéro de la fiche de données de sécurité : XXP013109

UFI: KC80-70GF-J006-0C38

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / du mélange Mortier prêt à l'emploi

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Saint-Gobain Construction Products Belgium NV/SA – Division Weber

Exploitatiezetel/Siège d'exploitation

Oostvaardijk 10

B-1850 Grimbergen

Tel : +32 (0) 2 254 78 54

Maatschappelijke zetel/Siège social

Sint-Jansweg 9

B-9130 Kallo

Website: www.weber-belgium.be

Email: info@weber-belgium.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-poison: +32 (0)70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Les résultats de tests sur des animaux ont montré que les mélanges à base de ciment contenant plus de 1% de ciment provoquent une irritation grave de la peau et des lésions oculaires graves, de sorte que le classement de ces mélanges H315 et H318 n'est pas basé sur le calcul des ingrédients ou le pH dans ce cas.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 23.06.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.06.2026

Nom du produit: Webercol primo white

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



GHS05

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

ciment blanc

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Le produit contient du sable de silice avec une fraction fine inférieure à 1% et n'est donc pas classé comme dangereux. Toutefois, faites attention lors de la manipulation et suivez les indications relatives aux équipements de protection individuelle (cf. Rubrique 8).

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description : Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux :

CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	sable de quartz substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	50-75%
CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	ciment blanc ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 1 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 1 %	10-20%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 23.06.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.06.2026

Nom du produit: Webercol primo white

(suite de la page 2)

CAS: 1317-65-3
EINECS: 215-279-6
Reg.nr.: 01-2119486795-18-xxxx

Carbonate de calcium
substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions
communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de
travail

0,1-1%

SVHC néant**Indications complémentaires :**

Le mélange présente une faible teneur en chromate conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 dans le délai de conservation du produit, de sorte que l'identification avec H317 ne s'applique pas, lorsque l'emballage n'a pas été ouvert entre-temps.

Le produit contient du ciment avec une teneur en chrome (VI) soluble inférieure à 0,0002% (2ppm). Il ne nécessite pas d'agent réducteur de chrome.

Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:**

Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Si elle est inconsciente, placez-la en position latérale stable et consultez un médecin.

après inhalation : Apporter de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau.

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante
en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin et lui présenter cette fiche de données.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact avec les yeux, les poussières du produit (sec ou humide) peuvent entraîner des irritations ou de graves blessures qui peuvent être irréversibles, ainsi que des irritations en cas de contact prolongé avec la peau humide (en raison de la sueur ou de l'humidité).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction: Le produit n'est pas combustible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la formation de poussière

Assurer une aération suffisante.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 23.06.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.06.2026

Nom du produit: Webercol primo white

(suite de la page 3)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la rubrique 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Garder les récipients/emballages hermétiquement fermés.

Eviter la formation de poussière.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker uniquement dans le récipient d'origine non ouvert.

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

DNEL		
CAS: 1317-65-3 Carbonate de calcium		
Oral	Derived No Effect Level	6,1 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	6,36 mg/m ³ (worker local long term value)
		1,06 mg/m ³ (consumer local long term value)
PNEC		
CAS: 65996-69-2 Slags, ferrous metal, blast furnace		
Predicted No-Effect Concentration		1.000 mg/kgxdwt (earth rating factor)
Predicted No-Effect Concentration		500 mg/l (sea water rating factor)
		5.000 mg/l (fresh water rating factor)
No CAS Désignation de la substance % Type		
Valeur Unité		
CAS: 14808-60-7 sable de quartz		
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 0,1 0,05* mg/m ³	
	C;poussières alvéolaires,*à partir du 01.09.25	

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 23.06.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.06.2026

Nom du produit: Webercol primo white

(suite de la page 4)

CAS: 65997-15-1 ciment blanc

VL (Belgique)	Valeur à long terme: 1 mg/m ³ poussières alvéolaires
---------------	--

CAS: 1317-65-3 Carbonate de calcium

VL (Belgique)	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
---------------	---

Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement :

Valeurs limites générales pour les poussières (non classées par ailleurs) à compter du 01/07/2023 (Décret 2021-1763):

Poussières totales inhalables : 4,0 mg/m³

Poussières alvéolaires : 0,9 mg/m³

Poussière quartz alvéolaire (dioxyde de silicium cristallin): 0,1 mg/m³
Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou de la révision de cette fiche de données de sécurité.

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir rubrique 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après manipulation de ce produit, utiliser une crème hydratante pour la peau.

Protection respiratoire :

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Filtre respiratoire court terme :

Filtre P2.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire;

en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil respiratoire autonome.

Protection des mains : Gants de protection.

Matériau des gants Gants de coton imprégnés avec du nitrile (conforme à la norme EN 374-1)

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales.
État physique

solide

Couleur :

selon spécifications du produit

Odeur :

Non caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé

Point de fusion :

Non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

non applicable

Inflammabilité

Le produit n'est pas inflammable.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 23.06.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.06.2026

Nom du produit: Webercol primo white

(suite de la page 5)

Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure :	non applicable
supérieure :	non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Température d'inflammation :	Non déterminé.
Température de décomposition :	Non déterminé
pH	alcalin
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non applicable.
dynamique :	Non applicable.
Solubilité	
l'eau :	Durcit en cas de contact avec de l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
Pression de vapeur :	Non applicable.
Densité et/ou densité relative	
Densité :	Non applicable. non déterminé
Densité relative.	Non déterminé
Densité de vapeur:	Non applicable
Caractéristiques des particules	Voir rubrique 3.

9.2 Autres informations

Aspect:	Aucune.
Forme :	poudre
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
EU-VOC (%)	0,0700 %
EU-VOC (g/L)	0,7000 g/l
Changement d'état	
Point/l'intervalle de ramollissement	
Propriétés comburantes	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.

Informations concernant les classes de danger

physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 23.06.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.06.2026

Nom du produit: Webercol primo white

(suite de la page 6)

Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux acides

Réagit au contact des métaux légers, en présence d'humidité, en formant de l'hydrogène.

10.4 Conditions à éviter

Eviter que l'eau ou l'humidité n'entre en contact avec le produit lors du stockage (le produit réagit avec l'humidité et durcit).

Minimiser l'exposition à l'air et l'humidité pour éviter une perte de qualité du produit.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
CAS: 65996-69-2 Slags, ferrous metal, blast furnace			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>4.000 mg/kg (Rat)	
CAS: 65997-15-1 ciment blanc			
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)	
CAS: 1317-65-3 Carbonate de calcium			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 23.06.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.06.2026

Nom du produit: Webercol primo white

(suite de la page 7)

Effet primaire d'irritation :
de la peau :

Provoque une irritation cutanée.

des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est listé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Type d'essai/Concentration effective/Méthode/Evaluation
CAS: 65996-69-2 Slags, ferrous metal, blast furnace

LC50/96h	>100 mg/l (poisson)
LC0/96h	>100 mg/l (poisson)
EC50/48h	>100 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/72h	>90.000 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (72h)	50-100 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (21d)	1.563 mg/l (aquatic invertebrates)
EC 0/48h	>100 mg /l (aquatic invertebrates)

CAS: 1317-65-3 Carbonate de calcium

LC50/96h	>100 mg/l (poisson)
EC50/48h	>100 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/72h	>14 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Procédé :
CAS: 1317-65-3 Carbonate de calcium

Biod. (28 days) >90 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 23.06.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.06.2026

Nom du produit: Webercol primo white

(suite de la page 8)

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes
Remarque :

Le produit contient des substances qui provoquent de fortes turbidités dans les eaux.

Le produit contient des substances qui provoquent une modification locale du pH et qui ont, par conséquent, un effet nuisible sur les poissons et les bactéries.

Comportement dans les stations d'épuration:

Type d'essai	Concentration effective	Méthode	Evaluation
CAS: 65996-69-2 Slags, ferrous metal, blast furnace			
EC 50 (3h)	>10.000 mg/l	(microorganisms)	
CAS: 1317-65-3 Carbonate de calcium			
EC 50 (3h)	>1.000 mg/l	(microorganisms)	

Remarque : Le produit provoque une modification nette du pH. Neutraliser avant l'introduction.

Autres indications écologiques :
Indications générales :

Ne pas laisser le produit pénétrer les nappes phréatiques, les cours d'eaux ou les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation :

Ce produit durcit 5 à 6 heures après l'adjonction d'eau et peut être ensuite éliminé sous forme de gravats.

Catalogue européen des déchets	
10 13 11	déchets provenant de la fabrication de matériaux composites à base de ciment autres que ceux visés aux rubriques 10 13 09 et 10 13 10
10 13 14	déchets et boues de béton
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

Emballages non nettoyés :
Recommandation : Eliminer conformément aux réglementations locales/nationales en vigueur.

Produit de nettoyage recommandé : Agiter les sacs minutieusement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
ADR, ADN, IMDG, IATA	néant

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 23.06.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.06.2026

Nom du produit: Webercol primo white

(suite de la page 9)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR, ADN, IMDG, IATA
Classe néant

14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

"Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) (Liste des substances candidates, annexes XIV et XVII)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) 2020/878 (modifiant l'annexe II de REACH relative à la compilation des fiches de données de sécurité)

Contains Portland cement with a soluble chromium VI content under 2 ppm during the conservation period indicated on the packaging

Le produit contient du ciment blanc dont la teneur en chrome soluble (VI) est inférieure à 0,0002% (2 ppm), il n'a pas besoin d'agent réducteur.

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 cf. rubrique 2

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est listé.

REGLEMENT (UE) 2017/852 sur le mercure (annexe I)

Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

La mise sur le marché et l'utilisation du ciment sont soumises à une restriction concernant la teneur en Cr(VI) soluble (REACH Annexe XVII, Entrée no 47, Composés du chrome VI)

Restriction: 47

Règlement (CE) N° 649/2012

Aucun des composants n'est listé.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est listé.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 23.06.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.06.2026

Nom du produit: Webercol primo white

(suite de la page 10)

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est listé.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est listé.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est listé.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Aucun des composants n'est listé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes

La liste des mentions de danger ci-dessous est le texte intégral des mentions de danger mentionnées dans cette fiche de données de sécurité (en particulier dans la section 3) et est communiquée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, et aux amendements suivants (règlement (UE) 2020/878). Les mentions indiquées ici ne se réfèrent pas au produit lui-même, mais aux ingrédients individuels contenus dans le produit, et sont fournies à titre d'information.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008Corrosion cutanée/irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département Recherche & Développement**Contact :**

R&D manager

+32 (0) 2 254 78 54

Numéro de la version précédente: 2**Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 31,
modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Date d'impression : 23.06.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.06.2026

Nom du produit: Webercol primo white

(suite de la page 11)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL : dose dérivée sans effet (REACH)

PNEC : concentration prédite sans effet (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.